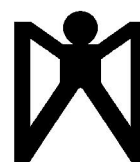

Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec

Service d'information téléphonique

Rapport 2009/2010

9 juin 2010



1. TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Le GDDDDQ est le seul organisme au Québec offrant un service téléphonique s'adressant aux citoyens incarcérés ou non qui désirent obtenir de l'information sur les lois et règlements concernant le système carcéral. Tous les appels effectués par les personnes incarcérées sont obligatoirement à frais virés. Par conséquent, le GDDDDQ accepte les appels en provenance de l'ensemble des 18 établissements correctionnels du Québec.

Régions	Établissements
Abitibi-Témiscamingue	Amos
Bas St-Laurent / Gaspésie	New Carlisle & Rimouski
Capitale-Nationale / Chaudière Appalaches	Québec (secteur masculin) Québec (secteur féminin)
Côte-Nord	Baie-Comeau & Sept-Îles
Estrie	Sherbrooke
Laurentides / Lanaudière	Saint-Jérôme
Maurice / Centre du Québec	Trois-Rivières
Montérégie	Sorel & Valleyfield
Montréal	Montréal (Bordeaux) & Rivière des Prairies Maison Tanguay (femmes)
Outaouais	Hull
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi & Roberval

Bien que nous répondions aux demandes de l'ensemble des personnes incarcérées au Québec, nos services s'adressent principalement à la clientèle des régions de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches. C'est pourquoi nous limitons nos interventions en fonction des critères suivants :

- a) La personne qui reçoit l'appel intervient si la personne est incarcérée à l'Établissement de détention de Québec (ÉDQ).
- b) Lorsqu'une personne est incarcérée dans un autre centre de détention, l'intervenant accepte d'intervenir dans le dossier s'il remplit l'une des deux conditions suivantes :
 - 1- le dossier a été ouvert alors que la personne était incarcérée à l'ÉDQ;
 - 2- la personne incarcérée désire être transférée à l'ÉDQ;
- c) En d'autres circonstances, si une intervention est nécessaire, la personne incarcérée est dirigée vers tout organisme susceptible de répondre à ses besoins.
- d) En tout temps, l'intervenant évalue l'**urgence** de la situation et adapte son intervention en fonction de celle-ci.

2. POPULATION REJOINTE PAR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

2.1. La clientèle générale

La clientèle du Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec est composée principalement de personnes incarcérées dans un établissement provincial (sentence de deux ans moins un jour), d'un proche ou d'anciennes personnes incarcérées.

Le nombre de dossiers traités en provenance de l'extérieur des établissements correctionnels a encore cette année connu une hausse, passant de 40% à 43%.

Provenance des appels

	Dossiers ouverts							
	2009-2010		<i>2008-2009</i>	<i>2007-2008</i>	<i>2006-2007</i>			
	Nombre	%	%	%	%	%	%	%
Milieu carcéral	125	57%	60%	58%	63%			
Extérieur	94	43%	40%	42%	38%			
Total	219	100%	100%	100%	100%			

La répartition par statut de l'appelant nous permet de constater que ce sont principalement les personnes condamnées (46%) et les proches (25%) qui font appel aux intervenants du GDDDQ.

Statut de l'appelant

	Dossiers ouverts			
	2009-2010		<i>2008-2009</i>	
	Nombre	%	%	%
Personnes incarcérées (condamnées)	100	46%	58%	
Personnes incarcérées (prévention)	32	15%	5%	
Ex-détenuEs	18	8%	6%	
Proches	54	25%	26%	
Autre sanction pénale	6	3%	- -	
Autre / Inconnu	9	4%	5%	
Total	219	100%	100%	

2.2. La clientèle correctionnelle

a) Répartition selon le sexe

Parmi la clientèle correctionnelle, ce sont des hommes qui, majoritairement, font appel à notre ressource, dans une proportion de 93 % pour cette année. Ceci reflète la réalité du milieu carcéral puisque la proportion d'hommes incarcérés se situe autour de 90 %

Répartition selon le sexe

Population carcérale seulement

	Dossiers ouverts							
	2009-2010		<i>2008-2009</i>	<i>2007-2008</i>	<i>2006-2007</i>			
	Nbre	%	%	%	%	%	%	%
Hommes	116	93%	94%	90%	90%			
Femmes	9	7%	6%	10%	10%			
Total	125	100%	100%	100%	100%			

b) Répartition selon la provenance des appels

Les services du GDDDQ s'adressent en premier lieu aux gens des régions de Québec et Chaudière-Appalaches et notre expertise touche le niveau provincial (sentences de deux ans moins un

jour). Nous recevons tout de même un bon nombre d'appel en provenance de l'ensemble des établissements correctionnels du Québec et, à l'occasion, de certains pénitenciers.

Cette année, 68% des demandes des personnes incarcérées provenaient de l'établissement de détention de Québec (Hommes & Femmes). Aucun appel n'a été reçu en provenance d'un pénitencier, bien que certaines demandes formulées par les proches concernent ce type d'établissement (voir établissements visés).

Répartition selon la provenance (Hommes & Femmes incarcérées)

Population carcérale seulement

	Dossiers ouverts				
	2009-2010		2008-2009	2007-2008	2006-2007
	Nbre	%	%	%	%
Établissement de détention de Québec	85	68%	62%	59%	57%
Autres centres de détention (provinciaux)	40	32%	37%	40%	43%
Pénitenciers (fédéral)	0	0%	2%	1%	0%
Total	125	100%	100%	100%	100%

c) Les caractéristiques sociales, selon le ministère de la Sécurité publique

En raison de la confidentialité de notre service téléphonique, nous ne disposons pas de statistiques sur les caractéristiques sociales propres à notre clientèle. Toutefois, en fonction des données fournies par le ministère de la Sécurité publique du Québec, nous sommes en mesure de dresser un portrait de la clientèle carcérale.

La majorité des personnes incarcérées sont des hommes, dans une proportion d'environ 90 % et sont célibataires dans un peu plus de la moitié des cas.

Une grande proportion de celles-ci vivait dans une situation de pauvreté avant leur incarcération. Le tiers des personnes incarcérées bénéficiaient de l'aide sociale au moment de leur prise en charge par les services correctionnels. Bien qu'une majorité des personnes avait comme principale source de revenus un travail rémunéré, pour près de 90 % d'entre eux, leurs revenus sont largement inférieurs au salaire net du Canadien moyen. Le manque de formation des personnes contrevenantes constitue un facteur limitant considérablement leur insertion socioprofessionnelle. Plus précisément, 64 % des personnes incarcérées n'ont aucun diplôme.

Les problèmes de santé mentale sont également très présents chez les personnes détenues. On estime que la population carcérale atteinte de troubles mentaux ou ayant des antécédents en santé mentale serait de l'ordre de 40 %¹. De plus, la moitié d'entre elles affirment avoir des idées suicidaires.

Les problèmes de toxicomanie sont également fréquents chez les personnes incarcérées. 54 % de la clientèle correctionnelle consommait fréquemment de la drogue et pour plusieurs d'entre eux, de façon quotidienne.

Finalement, un bon nombre des personnes contrevenantes ont vécu des situations familiales difficiles. 37 % ont été victime de violence parentale, 18 % ont été agressées sexuellement et la moitié ont déjà été placées en famille ou centre d'accueil.

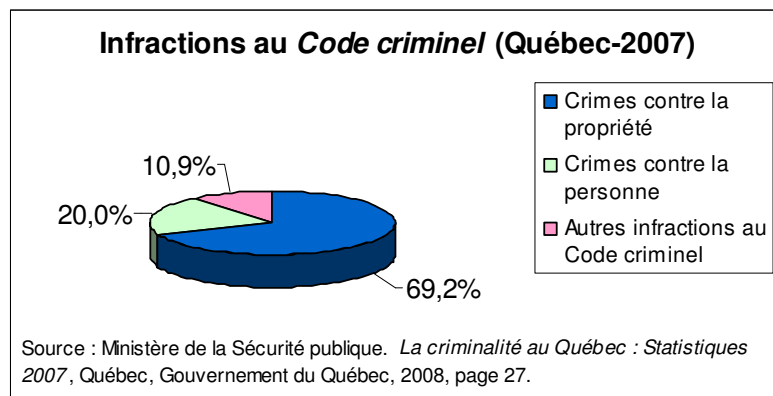
¹ : Le Protecteur du citoyen, *Rapport annuel 2004-2005*, Assemblée nationale, Québec, 2005, p. 44.

d) Les caractéristiques criminelles, selon le ministère de la Sécurité publique²

Un regard sur les statistiques correctionnelles et sur la criminalité nous donne un bon portrait des caractéristiques criminelles de notre clientèle.

Les statistiques correctionnelles et criminelles n'ayant toujours pas été mise à jour par le ministère de la Sécurité publique du Québec, nous devons nous baser sur les données de 2007³.

Malgré la croyance et la couverture médiatique sur le sujet⁴, ce sont les crimes contre la propriété qui constituent la très grande majorité des infractions au *Code criminel* enregistrées, alors que les crimes contre la personne comptent pour 20 % du total des infractions criminelles compilées. Mentionnons que le taux de criminalité, au Québec et au Canada, poursuit une tendance à la baisse depuis le début des années 1990. Ce taux s'établissait à 5 027 / 100 000 hab. en 2007 au Québec. La moyenne canadienne s'élevait à 6 984 pour la même année.



La population correctionnelle incarcérée dans l'attente d'un procès (prévenus) représente près de la moitié des personnes actuellement incarcérées dans les prisons du Québec.

3. LES DOSSIERS TRAITÉS EN 2009-2010 AU GDDDQ

Un total de 219 dossiers ont été ouverts au GDDDQ en 2009-2010. Il est à noter que le nombre de dossiers ne reflète pas le nombre d'appels reçus ni le nombre de personnes puisqu'un même dossier peut concerner plus d'une personne (plainte collective) et certains dossiers nécessitent plusieurs communications (suivis) avec la personne incarcérée.

3.1. Catégories de dossiers

Les dossiers traités au service téléphonique se divisent en deux catégories :

1— *Les dossiers d'information* : Tout dossier qui consiste en une demande de renseignements et pour lequel l'intervenant qui reçoit l'appel ne fournit que des informations sans qu'aucune démarche ne soit entreprise par la suite. Dans la majorité des cas, il s'agit de demandes de renseignements sur les lois et règlements de même que sur les régies internes des divers établissements de détention.

2— *Les dossiers d'intervention* : Tout dossier pour lequel l'intervenant qui reçoit l'appel effectue diverses démarches. De manière générale, l'intervenant n'agit que lorsque les recours prévus par les lois ont été utilisés et que la situation demeure inchangée.

Cette année, 39 dossiers (18 %) ont nécessité une intervention de la part des intervenants de l'organisme.

² : Données tirées de : Ministère de la Sécurité publique. *La criminalité au Québec, Statistiques 2007*, Québec, Gouvernement du Québec, 2008, 110 pages. & Ministère de la Sécurité publique, *Statistiques correctionnelles du Québec 2006-2007-Faits saillants*, disponibles au www.msp.gouv.qc.ca.

³ : Les statistiques de l'année 2007, publiées en 2008, sont les plus récentes données disponibles à ce jour.

⁴ : Les personnes intéressées sont invitées à consulter notre analyse de la couverture médiatique, dans notre dossier spécial sur les médias et la justice, disponible en ligne sur le site Internet de l'organisme.

Type d'intervention

	Dossiers ouverts				
	2009-2010		2008-2009	2007-2008	2006-2007
	Nbre	%	%	%	%
Information	180	82%	88%	91%	95%
Intervention	39	18%	12%	9%	5%
Total	219	100%	100%	100%	100%

3.2. Les établissements visés

La répartition par établissements visés permet de refléter quels étaient les établissements concernés dans tous nos dossiers ouverts, que ceux-ci proviennent d'une personne incarcérée ou d'une personne de l'extérieur (proche, ex-détenus ou autre).

40 % des dossiers ouverts en 2009-2010 concernaient l'établissement de détention de Québec, homme et femmes.

Établissements visés

	Dossiers ouverts	
	2009-2010	
	Nbr	%
Amos	0	0,0%
Baie-Comeau	5	2,3%
Bordeaux (Mtl)	8	3,7%
Chicoutimi	0	0,0%
Hull	2	0,9%
New Carlisle	10	4,6%
Québec (Hommes)	80	36,5%
Québec (Femmes)	8	3,7%
Rimouski	10	4,6%
Rivière-des-Prairies	4	1,8%
Roberval	0	0,0%
Saint-Jérôme	5	2,3%
Sept-Îles	1	0,5%
Sherbrooke	7	3,2%
Sorel	2	0,9%
Tanguay	3	1,4%
Trois-Rivières	7	3,2%
Valleyfield	1	0,5%
Fédéral	11	5,0%
Autre Province	0	0,0%
Aucun établissement	55	25,1%
Total	219	100,0%

3.3. Nature des dossiers

Les dossiers ouverts se classent sous 15 motifs⁵. Cette année encore, ce sont les dossiers relatifs aux soins de santé qui arrivent au premier rang (18 %). Les demandes en lien avec le processus judiciaire et la demande de réhabilitation suivent au deuxième rang (16 %).

Soins de santé : accessibilité difficile et médication coupée.

Les dossiers relatifs aux soins de santé concernent à la fois l'accessibilité difficile au service de santé des établissements, de même que la qualité des soins offerts. Principalement, les personnes incarcérées se plaignent du fait que leur médication soit coupée lors de leur période de détention, et ce, même si plusieurs n'ont jamais rencontré en personne le médecin de l'établissement. Dans plusieurs cas, la médication est coupée sans aucune période de sevrage, ce qui contribue malheureusement à accroître la tension dans nos prisons.

Le GDDDQ réitère cette année encore la nécessité d'une analyse en profondeur de la prestation et des soins de santé en milieu carcéral, tant au niveau de l'accessibilité et de la qualité des soins offerts. Nous soulevons à nouveau notre inquiétude quant aux coupures de médicaments pour des motifs « disciplinaires ». Nous comprenons difficilement comment un médicament jugé nécessaire à la santé d'une personne peut être coupé en raison de telles raisons.

La surpopulation et ses conséquences

Malgré l'ajout de plusieurs places dans le réseau correctionnel, celui-ci demeure surpeuplé. Le phénomène de la surpopulation carcérale se reflète principalement dans nos dossiers au niveau des demandes en lien avec les transferts, les pertes d'effets personnels et les contacts avec l'extérieur, qui représentent respectivement 8 % et 11 % des dossiers ouverts cette année.

L'éloignement du milieu d'origine causé par le transfert d'une personne incarcérée vers un autre établissement a non seulement des conséquences sur cette dernière, mais aussi sur les proches qui se voient alors dans l'impossibilité de visiter la personne incarcérée et qui doivent assumer des frais interurbains importants.

Les pertes d'effets personnels à la suite d'un transfert font également partie des problèmes causés par la surpopulation carcérale tout comme la difficulté, pour les personnes nouvellement arrivées dans un autre établissement, d'obtenir des effets personnels à la cantine.

Le casier judiciaire

Les demandes concernant la justice et le processus judiciaire représentent cette année encore une portion importante de nos dossiers. L'exclusion qu'engendre le casier judiciaire, plus particulièrement en regard des difficultés d'insertion en emploi, la discrimination au niveau des assurances et du logement, sont quelques-unes des embûches auxquelles doivent faire face les personnes judiciairisées.

Ces demandes viennent confirmer la nécessité du nouveau programme envisagé par notre organisme visant à favoriser la réinsertion sociale des personnes judiciairisées en leur offrant de l'information et du soutien dans leurs démarches de demande de réhabilitation.

Les programmes de remise en liberté

Malgré que la nouvelle loi sur le système correctionnel soit en vigueur depuis 3 ans, on constate que les modifications apportées aux programmes de remise en liberté n'est toujours pas bien comprises. Bon nombre de demandes sur ce sujet visent simplement à obtenir de l'information

⁵ : Voir la description des motifs en annexe 1

générale sur ces programmes. Plusieurs personnes incarcérées reçoivent de l'information contradictoire sur les permissions de sortir et peu sont informés de leurs droits à ce sujet, notamment celui d'être présent et accompagné lors de l'évaluation de leur demande ainsi que les procédures entourant le dépôt d'une nouvelle demande.

Répartition par catégorie des dossiers

	Dossiers ouverts			
	2009-2010		2008-2009	
	Nbr	%	Nbr	%
Soins de santé	39	17,8%	46	15,5%
Transferts / Lieu d'incarcération	17	7,8%	22	7,4%
Programmes de remises en liberté / libération	22	10,0%	47	15,9%
Discipline / Mesures de sécurité	13	5,9%	21	7,1%
Régime de vie / classement	7	3,2%	8	2,7%
Gestion de sentence / Dossier correctionnel	5	2,3%	13	4,4%
Conditions d'hébergement	12	5,5%	18	6,1%
Effets personnels / Cantine	18	8,2%	25	8,4%
Contacts avec l'extérieur	24	11,0%	21	7,1%
Programmes d'activités	4	1,8%	4	1,4%
Attitude / Sévices de la part du personnel	3	1,4%	3	1,0%
Système de traitement des plaintes	2	0,9%	0	0,0%
Processus judiciaire	36	16,4%	38	12,8%
Référence ressources externes	4	1,8%	10	3,4%
Autre	13	5,9%	20	6,8%
Total	219	100,0%	296	100,0%

ANNEXE 1

Description des motifs des dossiers.

1- Soins de santé

Les dossiers en matière de soins santé touchent à la fois l'accessibilité et la qualité des soins (physiques et psychologiques) offerts en milieu correctionnel, la médication, les rendez-vous médicaux à l'extérieur de l'établissement ainsi que les soins dentaires.

2- Transfert / Lieu d'incarcération

Dossiers reliés au transfert d'une personne dans un autre établissement correctionnel, les motifs du transfert, le transport et le lieu d'incarcération de la personne.

3- Programmes de remise en liberté / Libération

Dossiers qui sont reliés aux absences temporaires, à la libération conditionnelle et la remise en liberté à la fin de la sentence.

4- Discipline / Mesures de sécurité

Ce type de dossier peut concerner les mesures disciplinaires imposées par le comité de discipline, les procédures encadrant le processus disciplinaire tel le rapport de manquement, le compte rendu du comité et la représentation par avocat, les fouilles, l'utilisation d'instruments de contraintes et les mesures d'urgence.

5- Régime de vie / Classement

Tout dossier relatif aux divers régimes de vie des personnes incarcérées, au classement et au statut de protection.

6- Gestion de sentence

Sujet référant au calcul de la sentence, au plan d'intervention correctionnel ou au plan de séjour, à la période d'évaluation et au profil assigné à la personne incarcérée ainsi qu'au dossier social de la personne.

7- Conditions d'hébergement

Les dossiers touchant le chauffage, le mobilier, le bruit, la fumée, l'eau chaude, l'hygiène, la nourriture, etc.

8- Effets personnels / Cantine

Inclus les dossiers reliés à la perte, la détérioration, les dommages, la saisie et le vol d'effets personnels, les effets autorisés, les vêtements, l'avoir des personnes incarcérées, l'accès aux produits d'indigents et la cantine.

9- Contacts avec l'extérieur

Regroupe les dossiers relatifs au contact de la personne incarcérée avec les personnes de l'extérieur de l'établissement, telles ses proches et son avocat. Comprend les visites, le courrier et le téléphone.

10- Programmes d'activités

Tout dossier relatif au Fonds pour le bénéfice des personnes incarcérées et aux programmes d'activités pour les personnes incarcérées qui sont dispensées par ce Fonds, notamment, le travail, la formation, les activités socio-culturelles et de loisir de même que la bibliothèque.

11- Attitude / Sévices de la part du personnel

Ce type de dossier réfère à des attitudes, comportements, paroles ou gestes commis par des membres du personnel et jugés inadéquats.

12- Système de traitement des plaintes

Tout dossier concernant l'accessibilité, le fonctionnement et la qualité du système de traitement des plaintes. Bien que les personnes incarcérées soient fréquemment référées à ce système lors d'une intervention, cette catégorie n'est utilisée que lorsqu'une demande précise concernant le système de plainte nous est acheminée.

13- Justice

Les dossiers reliés au processus judiciaire, au casier judiciaire, demandes de pardon, les références à des ressources d'aide juridique et aux avocats (référence et plainte), les services policiers (déontologie) se regroupent dans cette catégorie.

14- Référence ressources externes

Inclus tout dossier de référence à une ressource extérieure tel une maison de transition, de thérapie, un centre d'aide, etc.

15- Autre

Tous les dossiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories énumérées.

ANNEXE 2

Répartition des dossiers ouverts (2009-2010)

[du 1^{er} avril au 31 mars]

	Nombre	%
Total des demandes provenant d'un établissement carcéral	125	57,1%
Répartition selon le sexe :		
Femmes	9	7,2%
Hommes	116	92,8%
Répartition selon la provenance :		
Établissement de détention de Québec (Hommes/Femmes)	85	68,0%
Autres centres de détention (provinciaux)	40	32,0%
Pénitenciers (fédéral)		
Total des demandes provenant de l'extérieur	94	42,9%
Total des dossiers ouverts	219	100,0%

RÉPARTITION PAR TYPE D'INTERVENTION		
Information	180	82,2%
Intervention	39	17,8%
Total	219	100,0%

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DES DOSSIERS		
Soins de santé	39	17,8%
Transferts / Lieu d'incarcération	17	7,8%
Programmes de remises en liberté / libération	22	10,0%
Discipline / Mesures de sécurité	13	5,9%
Régime de vie / classement	7	3,2%
Gestion de sentence	5	2,3%
Conditions d'hébergement	12	5,5%
Effets personnels / Cantine	18	8,2%
Contacts avec l'extérieur	24	11,0%
Programmes d'activités	4	1,8%
Attitude / Sévices de la part du personnel	3	1,4%
Système de traitement des plaintes	2	0,9%
Justice	36	16,4%
Référence ressources externes	4	1,8%
Autre	13	5,9%
Total	219	100,0%

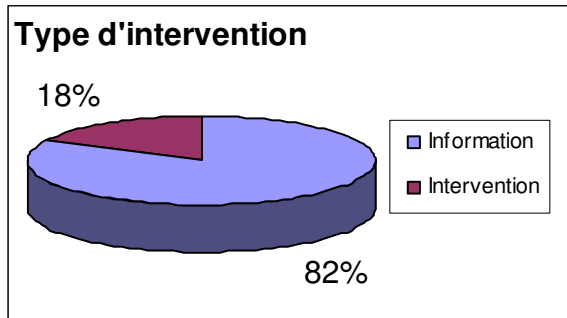
	Nombre	%
RÉPARTITION PAR ÉTABLISSEMENT VISÉS		
Amos	0	0,0%
Baie-Comeau	5	2,3%
Bordeaux	8	3,7%
Chicoutimi	0	0,0%
Hull	2	0,9%
New-Carlisle	10	4,6%
Québec (Hommes)	80	36,5%
Québec (Femmes)	8	3,7%
Rimouski	10	4,6%
Rivière-des-Prairies	4	1,8%
Roberval	0	0,0%
Saint-Jérôme	5	2,3%
Sept-Îles	1	0,5%
Sherbrooke	7	3,2%
Sorel	2	0,9%
Tanguay	3	1,4%
Trois-Rivières	7	3,2%
Valleyfield	1	0,5%
Fédéral	11	5,0%
Autre Province	0	0,0%
Aucun établissement	55	25,1%
Total	219	100,0%

Note : La répartition par établissements visés fait référence à l'établissement correctionnel concerné par le demande, que l'appelant soit incarcéré dans un autre établissement ou l'extérieur d'un établissement correctionnel.

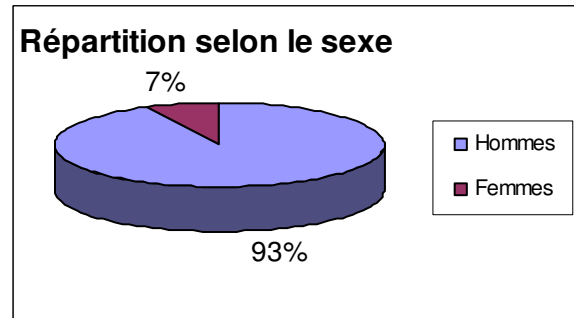
RÉPARTITION PAR STATUT DE L'APPELANT		
Personnes incarcérées (condamnées)	100	45,7%
Personnes incarcérées (prévention)	32	14,6%
Ex-détenuEs	18	8,2%
Proches	54	24,7%
Autre sanction pénale	6	2,7%
Autre / Inconnu	9	4,1%
Total	219	100,0%

ANNEXE 3

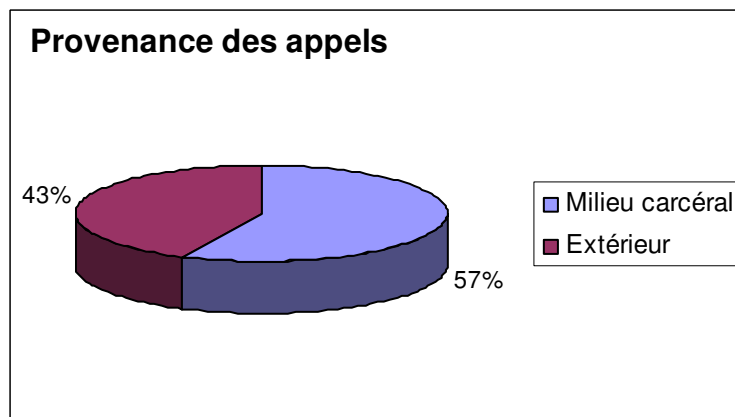
Les statistiques de l'intervention téléphonique en 2009-2010 - Graphiques



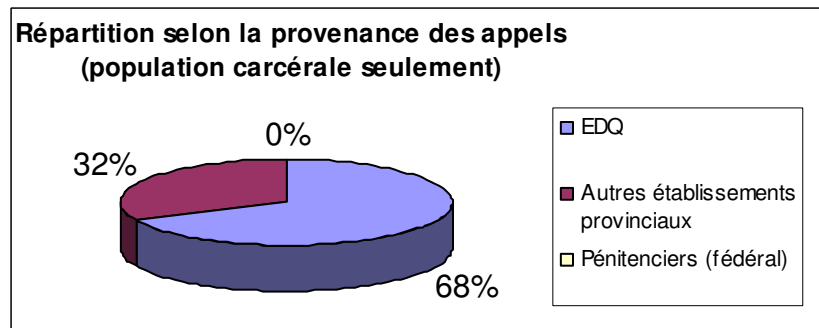
Graphique 1



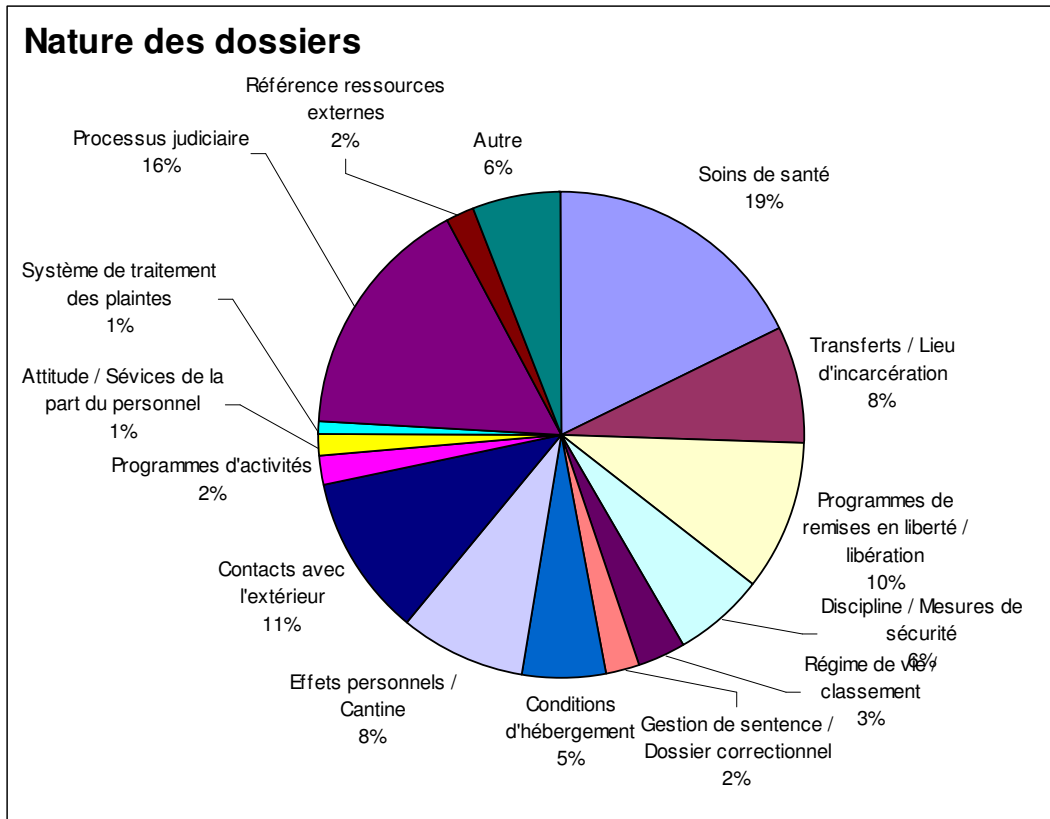
Graphique 2



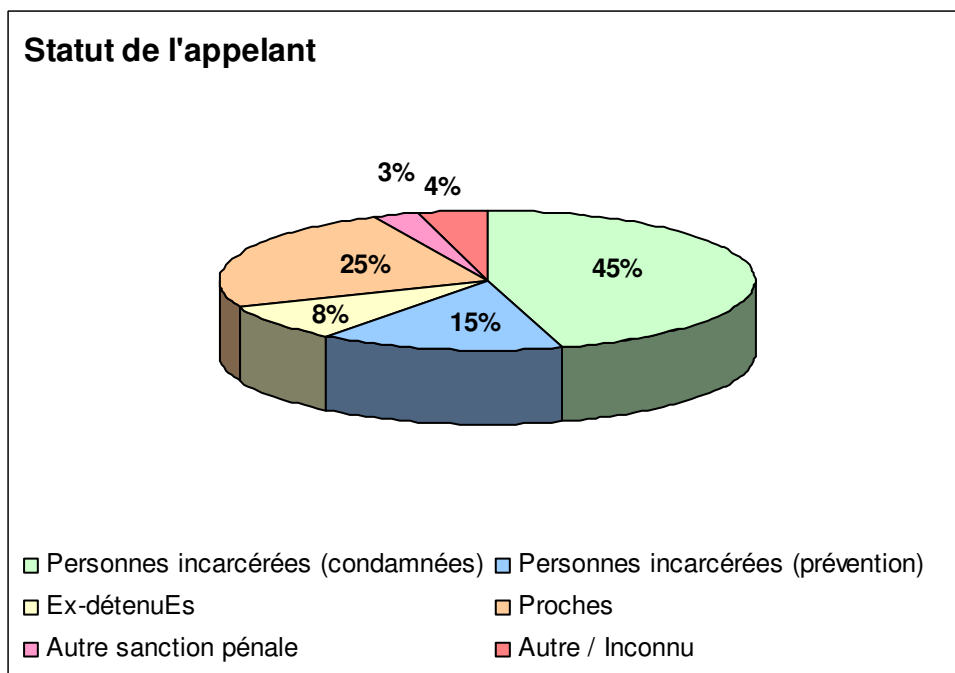
Graphique 3



Graphique 4



Graphique 5



Graphique 6